Bordereau attestant l'exactitude des informations - THIONVILLE - 5753 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/02/2025 - 301 - 2019 B 00127 - 849 662 119 - 2MZ

25/301

DEPOSE le 13/02/25
LE GREFFIER
TRIBUNAL JUDICIAIRE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1 BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise S.A.S.U 2MZ — 32 Rue Principale — Néant ☐*

Adresse de l'entreprise — 57920 ABONCOURT

SIRET 8 4 9 6 6 2 1 1 9 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3 (Exercice N clos le 30092024)	Net 4 (Exercice N-1 clos le 30092023)
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial* 010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles* 028	932	030 460	472	658
	Immobilisations financières* (1) 040	2 011 260	042	2 011 260	2 011 260
	Total I (5) 044	**2 012 192**	048 **460**	**2 011 732**	**2 011 918**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052		
	Marchandises * 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés * 068		070		
	Créances (2) — Autres * (3) 072	309 568	074	309 568	67 251
	Valeurs mobilières de placement 080		082		
	Disponibilités 084	434 776	086	434 776	318 176
	Charges constatées d'avance * 092		094		
	Total II 096	**744 345**	098	**744 345**	**385 427**
	Total général (I + II) 110	**2 756 537**	112 **460**	**2 756 077**	**2 397 345**

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120	2 011 270	2 011 270
	Ecarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126	19 176	11 764
	Réserves réglementées* 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132	364 338	223 513
	Report à nouveau 134		
	Résultat de l'exercice 136	**354 079**	**148 237**
	Subventions d'investissement 137		
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142	**2 748 862**	**2 394 783**
	Provisions pour risques et charges — **Total II** 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156	65	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166	1 578	2 210
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 172	5 220	
	Comptes courants d'associés 173	351	351
	Autres dettes 175		
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176	**7 215**	**2 561**
	Total général (I + II + III) 180	**2 756 077**	**2 397 345**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — DGFiP N° 2033-B-SD2024*

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: S.A.S.U 2MZ — Néant ☐*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 30092024 (1)	Exercice N-1 clos le 30092023 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue – biens – dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Production vendue – services * – dont export et livraisons intracommunautaires	217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : . .....)			242	2 810 / 2 258
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	357
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	186 / 186
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	**2 996** / **2 802**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	**(2 996)** / **(2 802)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers (III)			280	362 295 / 152 944
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles (VI) – Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
	Charges exceptionnelles – Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 220 / 1 906
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	**354 079** / **148 237**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	**354 079** / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 220
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	17 079
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		342	
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	dont divers* – Créance due au report en arrière du déficit	346		350	341 576
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	**34 802** / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370	**34 802** / 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à déduire
au 30/09/2024

Libellé	Montant
Dividendes régime mère/fille	341 576
Totalisation	**341 576**

2033B - Divers à réintégrer au 30/09/2024

Libellé	Montant
DP dividendes régime mère/fille	17 079
Totalisation	**17 079**

DGFiP N° 2033-C2024

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2MZ

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	932	442		444		446	932	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	2 011 260	482		484		486	2 011 260	
TOTAL		490	**2 012 192**	492		494		496	**2 012 192**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	274	532	186	534		536	460
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	**274**	572	**186**	574		576	**460**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
				Cf. état 2033C-Détail
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2MZ

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2024

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U 2MZ — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01102023 et clos le : 30092024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 84966211900015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **S.A.S.U 2MZ**

ADRESSE (voie) **32 Rue Principale.**

CODE POSTAL **57920** VILLE **ABONCOURT**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	201 127

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **MAZZARINI** Prénom(s) **Michel**
Nom marital ____ % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **201 127**
Naissance : Date **03071962** N° département **54** Commune **BRIEY** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **32** Voie **RUE PRINCIPALE**
Code postal **57920** Commune **ABONCOURT** Pays **FRANCE**

Titre (2) ____ Nom patronymique ____ Prénom(s) ____
Nom marital ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Naissance : Date ____ N° département ____ Commune ____ Pays ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2024

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2024

N° SIRET 849662119000015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S.U 2MZ

ADRESSE (voie) 32 Rue Principale.

CODE POSTAL 57920 VILLE ABONCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique SARL Dénomination MPM GROUP

N° SIREN (si société établie en France) 850682360 % de détention 30,79

Adresse : N° 20 Voie rue de la Liberté

Code postal 57710 Commune TRESSANGE Pays FRANCE

Forme juridique SC Dénomination SAINT VINCENT

N° SIREN (si société établie en France) 917905564 % de détention 99,50

Adresse : N° 32 Voie rue Principale

Code postal 57920 Commune ABONCOURT Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Etats financiers au 30/09/2024

ANNEXE COMPTABLE LEGALE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 et suivants, relatif au Plan Comptable Général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 756 077** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **362 295** euros et un total **charges** de **8 216** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **354 079** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2023** et finit le **30/09/2024.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés, suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'usage des biens.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	932					932
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**932**					**932**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	2 011 260					2 011 260
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 011 260**					**2 011 260**
	TOTAL	**2 012 192**					**2 012 192**

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	274	186		460
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**274**	**186**		**460**
	TOTAL	**274**	**186**		**460**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	30/09/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	309 568	309 568	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**309 568**	**309 568**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		30/09/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	65	65		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 578	1 578		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	5 220	5 220		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	351	351		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**7 215**	**7 215**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	351

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **30/09/2024**

Total des Charges à payer		**1 643**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**65**
AGIOS A PAYER	*65*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**1 578**
FOURNISS.FACT.NON PARVEN.	*1 578*	

Capital social

	Etat exprimé en **euros**	30/09/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		201 127,00	10,0000	2 011 270,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		**201 127,00**	**10,0000**	**2 011 270,00**

Filiales et participations

1/1

Etat exprimé en **euros** | **30/09/2024**

	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAINT VINCENT	2 000	(5 262)	99,50	1 990	1 990
2. Participations (10 à 50 %)					
MPM GROUP	6 525 150	8 979 631	30,79	2 009 270	2 009 270

	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (Plus de 50 %)					
SAINT VINCENT	309 568			(5 573)	
2. Participations (10 à 50 %)					
MPM GROUP			877 012	2 316 785	341 576

B. Renseignements globaux	Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Capital				
Capitaux propres				
Quote part détenue en pourcentage				
Valeur comptable des titres détenus - Brute				
Valeur comptable des titres détenus - Nette				
Prêts et avances consentis				
Montant des cautions et avals				
Chiffre d'affaires				
Résultat du dernier exercice clos				
Dividendes encaissés				

2MZ
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 2 011 270 Euros

Siège social :
32, rue Principale
57920 - ABONCOURT

R.C.S. : 849 662 119 THIONVILLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 354 078,60 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	354 078,60 Euros
- au compte « Réserve Légale »	17 703,93 Euros
Solde	336 374,67 Euros
- auquel s'ajoute la somme de prélevée sur le compte « Autres Réserves »	163 625,33 Euros
Total distribuable	500 000,00 Euros
- à l'associé unique à titre de dividendes	500 000,00 Euros

Le dividende par action est de 2,48 Euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 500 000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL

DOCUMENTS DESTINES AU GREFFE

D O C U M E N T S C O M P T A B L E S

- Exercice clos le 30/09/2024 -

2MZ
32, rue Principale
57920 - ABONCOURT